



## La situation économique et financière de l'Autriche en avril 2014

**L**a situation économique de l'Autriche reste favorable et les grands agrégats montrent une situation globale équilibrée et positive : le déficit budgétaire a atteint 1,5 % du PIB en 2013 grâce à des recettes supérieures aux attentes, l'inflation est maîtrisée mais la dynamique des prix traduit une situation saine (+1,5 % en rythme annuel à la fin mars), le déficit du commerce extérieur (-4,5 Mrd EUR) se réduit et les services et le tourisme permettent de dégager un excédent des paiements courants. Surtout, le chômage s'inscrit toujours à 4,9 %, le niveau le plus bas de l'Union européenne, même si le nombre de personnes sans emploi est supérieur de 10 % à celui de l'année dernière. La croissance devrait atteindre +1,7 % tant en 2014 qu'en 2015 selon le consensus.

Compte tenu des bonnes performances économiques du pays, les recommandations que la Commission européenne avait adressées en juillet 2013 s'étaient concentrées sur des objectifs structurels de moyen terme afin de garantir la pérennité de la compétitivité de l'économie. Dans le cadre du Semestre européen, qui est une procédure de suivi et de contrôle par la Commission et les Etats membres de la situation économique de chacun des pays de l'Union, l'Autriche a présenté le 10 avril 2014 son programme national de réforme (PNR) annuel. Ce document, qui est public et qui comporte environ 25 pages, rappelle principalement les trains de mesures adoptés récemment dans les domaines structurels de la santé, des retraites et de l'éducation. S'agissant de la santé, les réformes mettent l'accent sur la nécessaire coordination des acteurs dans le cadre de l'organisation décentralisée du système de soins. Les partenaires doivent s'efforcer de rester dans les cibles de dépenses qui sont arrêtées en concertation au niveau national et qui se déclinent acteur par acteur. S'agissant des retraites, le budget fédéral continue d'abonder les pensions tandis que l'âge effectif de cessation d'activité, à 58 ans et demi, reste très en-deçà de l'âge légal (65 ans). Le PNR rappelle ainsi le programme du gouvernement en ce qui concerne l'aide à l'emploi des seniors et la réintégration des personnes de plus de 50 ans dans le nombre des demandeurs d'emploi même si elles sont au bénéfice d'un dispositif d'invalidité. S'agissant enfin de l'éducation, l'Autriche peut se prévaloir d'un taux de chômage des jeunes de 9,4 %, la deuxième meilleure performance de l'Union européenne, mais le taux de chômage des moins qualifiés, sans aucun diplôme, a doublé en quinze ans. En revanche, en dépit de la recommandation de la Commission visant à assurer une meilleure gouvernance du système bancaire nationalisé, le PNR est quasi-muet sur ce point.

Autre évènement important du mois, le gouvernement a présenté le 29 avril au Nationalrat (chambre basse du Parlement) son double budget pour les exercices 2014 et 2015. Le budget est fondé sur les mesures fiscales adoptées par la loi de finances rectificative de février 2014, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014 et il contient quelques mesures d'économies, notamment en matière de défense et de développement. Le fait notable provient du gonflement spectaculaire du déficit 2014 à 2,7 % du PIB en raison de dépenses exceptionnelles liées, principalement, à la création d'une structure de défaisance pour assurer la résolution de la banque Hypo Alpe Adria. Cette création a en outre pour effet de gonfler l'endettement public qui passera de 75,7 % à 79,2 % du PIB. Le budget est accompagné d'un document stratégique, le programme de stabilité qui couvre les années 2014 à 2018 et qui est une étude tendancielle de l'évolution des indicateurs macroéconomiques et des finances publiques. Ce document est obligatoire dans le cadre du semestre européen. Une analyse en sera faite dans notre veille du mois de mai.